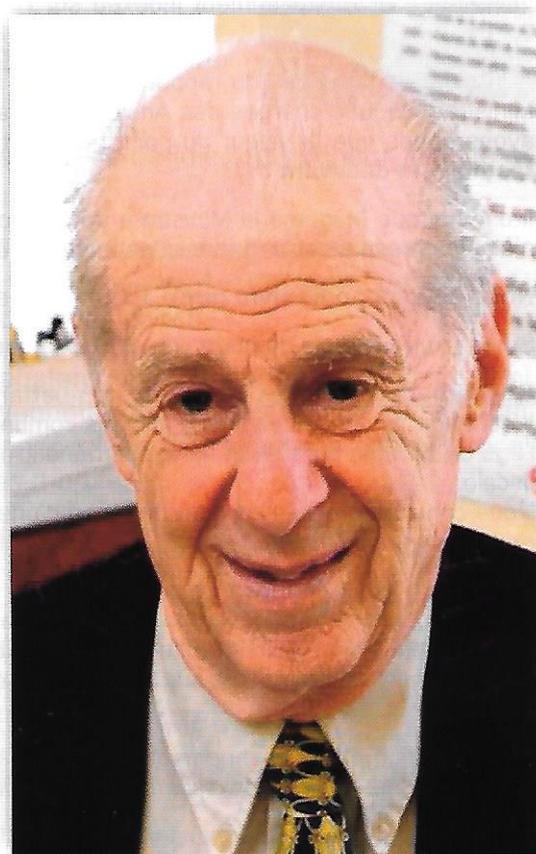


In memoriam

Robert CRÉANGE, Vice-président Délégué

Nous disons adieu à un ami, à un serviteur du Monde combattant, à un homme d'exception, tant son engagement était fort et permanent. Il laisse dans nos rangs un vide immense et dans nos cœurs un précieux souvenir.



SOMMAIRE

	Pages
Projet de Loi de Finances 2022	2
Éditorial du Président	3
Assemblée Générale 2021 de l'UFAC – Compte-rendu de séance.....	4
Assemblée générale 2021 de l'UFAC – Résolution de la Commission Reconnaissance et Défense des Droits.....	5
Assemblée Générale 2021 de l'UFAC – Allocution de la Directrice de l'ONACVG.....	6
Hommage à Robert Créange	9
Infos en bref... ..	10
Liste des Associations Nationales adhérentes à l'UFAC.....	12

Projet de Loi de Finances 2022

Priorité absolue : Nous devons poursuivre notre action

Faisons le point après l'adoption du projet de loi de Finances (PLF 2022) approuvé en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale. Les crédits de la mission "anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation" **diminuent de 3.5% pour 2022**. Les travaux de la commission paritaire (Gouvernement - Parlement - Associations) chargée d'étudier la réévaluation du point d'indice de la Pension militaire d'Invalidité que nous avons vivement souhaitée, c'est en réalité un groupe de travail tripartite qui au cours de plusieurs réunions a examiné l'évolution de l'indice du point PMI. Nous avons constaté la faible participation du Parlement (*députés, sénateurs*). En effet, la présence d'une seule députée de la majorité nous interpelle...

Suite à ces réunions, nous avons fait le constat que les propositions des Associations nationales n'ont pas été retenues. Hélas !

N'hésitons pas à dire que ce fût **un simulacre de concertation**. Nous estimons que la revalorisation du point PMI devrait-être automatiquement indexée sur l'inflation. **Le retard pris du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} janvier 2021 est de 7,61%**.

A la suite de la remise du rapport du groupe tripartite par Monsieur Jean Paul BODIN (*conseiller d'Etat*) à Madame la Ministre déléguée chargée des Anciens combattants et de la Mémoire auprès de Madame la Ministre des armées, nous avons appris que la valeur du point passerait à **15,05 € au 1^{er} janvier 2022 contre 14,70 € au 1^{er} janvier 2021. Ce résultat est décevant !**

Il est vrai que Madame la Ministre a déclaré lors d'une réunion des associations nationales (G12) que le gouvernement n'était pas responsable du passif antérieur à 2017 (sic).

Nous devons poursuivre notre action pour la réévaluation réelle de l'indice du point PMI.

Sur les autres points de notre contentieux, nous constatons aucune amélioration.

Concernant les veuves d'anciens combattants :

Il est anormal que les veuves d'anciens combattants dont l'époux en possession de la carte du combattant décédé avant l'âge de 65 ans, qui n'avait donc pas bénéficié de la Retraite du combattant, soient exclues du bénéfice de la demi part fiscale.

Nous considérons qu'elles sont frappées d'une double peine (*avoir perdu leur mari trop tôt et ne pouvant pas bénéficier de cet avantage fiscal*).

Attribution des bénéfices de campagne :

Nous demandons le bénéfice de la Campagne double pour les fonctionnaires et assimilés dont l'application qui est faite actuellement est inégalitaire. Elle doit-être attribuée sur la base de la loi du 14 avril 1924 (art.36), c'est-à-dire en fonction du stationnement des Unités sur les territoires concernés pendant la durée du séjour en Algérie, Tunisie et Maroc.

ONAC/VG

La subvention de fonctionnement est confirmée au même niveau qu'en 2021. Il en serait de même pour les crédits à l'Action sociale (*malgré les disparités au sein des services départementaux*).

Comme vous pouvez le constater, nos revendications ne sont toujours pas satisfaites. Notre priorité absolue, **c'est de poursuivre notre action**.

André COGNARD

Vice-président de l'UFAC

Co-président de la Commission

Reconnaissance et Défense des Droits



Le Président Dominique Lépine
et les Membres du Bureau National de l'UFAC

2 0 2 2

Vous présentent leurs Meilleurs Voeux
au seuil de cette Année Nouvelle



La France a une grande Histoire

A l'heure où j'écris ces lignes, la fin de l'année 2021 est proche. Nous formons tous, des vœux pour que 2022 ne lui ressemble pas. Pourtant, sans être grand clerc, il se pourrait que nous y retrouvions une bonne part du "cocktail" des événements passés.

Nous risquons fort de continuer de vivre avec la pandémie COVID 19 qui, variant oblige, semble anticiper nos politiques vaccinales. Il est à craindre que perdure encore l'année prochaine, la violence au quotidien que nous connaissons, en s'amplifiant de chaque événement à portée médiatique. Nous allons retrouver une vie, tous les jours, un peu plus chère. Bref, il n'y a, semble-t-il, guère de raisons de se réjouir... Pourtant, c'est une année nouvelle.



Alors ne baissons pas les bras, unissons-nous pour en faire une période de joie, de bonheur, d'unité et de force.

C'est une année électorale importante ; nous devrions être heureux d'avoir à accomplir notre devoir citoyen et ainsi, de nous exprimer par notre vote. Nous avons la chance de vivre dans une Démocratie ; c'est à nous de choisir nos représentants et non aux médias et sondages divers.

La France a une grande Histoire ; continuons d'écrire celle-ci. S'abstenir, c'est rester muet, c'est souvent laisser faire l'intolérable. Voter, c'est donner l'exemple de la citoyenneté à nos enfants, c'est leur donner l'envie de continuer à écrire l'épopée de leur pays, c'est leur donner raison d'être fiers de notre France. C'est aussi le meilleur moyen de lutter contre toutes les idéologies mortifères.

Alors, redressons-nous et partons au combat pour notre Liberté !

Dominique LÉPINE
Président de l'UFAC

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES -

Dégradations de la façade du Mémorial de la France combattante, au Mont-Valérien (Suresnes)

Dans la nuit du Dimanche 12 décembre au lundi 13 décembre 2021, des dégradations ont eu lieu sur la façade du Mémorial de la France combattante.

Le mot "ANTIPASS" y a été tagué, les deux dernières lettres rappelant de sinistre mémoire le logo des SS.

Je condamne fermement cet ignoble acte de vandalisme, qui a touché le Mémorial de la France combattante, haut lieu de la mémoire nationale.

Un mois après que le Président de la République y a inhumé monsieur Hubert Germain, dernier compagnon de la Libération, cette inscription nous rappelle que la lutte contre l'obscurantisme et les extrêmes de tous bords ne doit pas s'arrêter.

Halte aux manipulations et aux détournements de notre Histoire, halte à l'utilisation des symboles et des lieux de notre mémoire nationale pour des objectifs politiques ou revendicatifs. Tant que je serai en fonction, ceux qui s'y essaieront me trouveront sur leur chemin.

Je déposerai aujourd'hui une plainte au nom du ministère des Armées afin que le ou les auteurs de ce délit soient identifiés et poursuivis en justice.

Geneviève Darrieussecq
Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées
Chargée de la Mémoire et des anciens combattants

Assemblée Générale 2021 de l'UFAC

Compte-rendu de séance du 14 septembre

Les Assises 2021 de l'UFAC se sont tenues sur une seule journée et compte tenu des conditions sanitaires en vigueur, il a été procédé au renouvellement des membres du Bureau National 2021/2022 par un vote par correspondance, validé le 19 mai. La liste actualisée a été reprise en page 12 du bulletin n°146 de juillet 2021.

- Séance Plénière -

- Les rapports d'activité et financier -

Yves Doury remercie **Jean-Paul Bachet** (Président de l'Association des Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur et Secrétaire Général adjoint de l'UFAC) d'avoir mis à disposition une partie des locaux de la mutuelle Intériale pour la tenue de nos Assises.

Quelques instants de recueillement sont observés à la mémoire de celles et ceux décédés au sein de l'UFAC, de nos Associations nationales ou Unions départementales ; sont associés à cet hommage, les victimes innocentes des actes terroristes perpétrés en France et hors de ses frontières, les militaires disparus sur les Théâtres d'Opérations Extérieures, les policiers, gendarmes et soldats du feu victimes de leur devoir.

Au nom de l'UFAC, le Secrétaire général présente ses vœux de prompt rétablissement à celles et ceux éloignés de ces Assises pour raisons de santé, ainsi qu'aux militaires blessés au cours de leurs différentes missions. Il présente également ses sincères félicitations à celles et ceux nommés, élevés, promus à différents grades ou décorés au sein des Ordres nationaux ou décorations civiles et militaires, récompensant un engagement patriotique ou civique de longue date.

A l'issue de cet exposé, **Dominique Lépine** remercie chaleureusement **Yves Doury** et invite **Michel Houlet** et **Gilles Surirey** à s'exprimer sur le rapport Financier de l'exercice 2020. Ils présentent le Bilan et Compte de résultat de l'exercice au 31 décembre 2020. Puis, ils exposent le projet de Budget 2021 où est prévu le maintien de la cotisation à 0,25 €.

Les différents rapports et le budget prévisionnel 2021 mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Sont élus membres de la commission de Contrôle Financier : **Roger Barbieux** (FNCPG-CATM), **Jean-François Jablonka** (Union Fédérale), **Jean Laurans** (FNACA), **André Oudot** (AACVG Société Générale).

Puis, **Dominique Lépine** accueille en fin de matinée **Madame Geneviève Darrieussecq**, Ministre Déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants :

Madame la Ministre,

C'est avec une grande satisfaction que l'UFAC vous reçoit aujourd'hui lors d'une Assemblée générale réduite. C'est pour moi un grand honneur de pouvoir le faire et c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue parmi nous et vous remercie d'avoir pu consacrer une part d'un emploi du temps que nous connaissons très serré pour nous rencontrer.

Face à l'actualité concernant le Monde combattant, je voudrais vous faire connaître les sentiments qui animent nos adhérents, autant que je puisse les connaître et les relater. La Commission tripartite tant attendue a pu se tenir

en début d'année. Deux sentiments, un peu contradictoires, nous animent :

➤ *En premier, une grande satisfaction à la tenue de cette réunion qui a permis de faire un point particulièrement précis sur le fameux point d'indice. Toutes les Associations ont parlé d'une même voix et c'est important. Cette position unanime permet d'être compris par toutes et tous ; c'est une garantie de qualité. Pourtant, je dois relater une déception finale. Nous espérions un soutien plus fort sur la date du début du rattrapage de l'indice, que les associations situent à l'année 2010. La proposition finale apparaissant en fin du rapport n'a l'accord d'aucune association. Cela laisse entendre que chaque année, il nous faudra batailler pour, qu'enfin, le maintien du pouvoir d'achat des pensionnés soit effectif et que la République accomplisse son devoir vis-à-vis de ceux qui ont rempli le leur.*

➤ *J'évoque maintenant un deuxième sujet d'inquiétude. Les rassemblements mémoriels et nous savons tous à quel point vous y êtes attachée, ont été, COVID oblige, réduits. Nous comprenons la nécessité d'une grande prudence. Pourtant, comment transmettre la Mémoire combattante si celle-ci est devenue invisible. Nous souhaitons pouvoir participer avec nos Drapeaux à des cérémonies bien visibles, relayées par les médias. Nous pensons, qu'une fois au retour complet à la normale, il faudrait faire un effort particulier vers la Mémoire combattante, vers la Mémoire de notre Histoire de France.*

Enfin, j'évoquerai brièvement ce qu'il faut bien appeler "l'emballage" de l'Arc de Triomphe. Ce n'est qu'un coup médiatique visant à promouvoir une conception artistique particulière, assez lointaine de notre culture traditionnelle et qui s'apparente plus à de la publicité pour une marque ou un artiste. Le Monument auquel la France entière tient, le Monument qui abrite les Cendres du Soldat inconnu, lui-même symbole de tous les Morts pour la France, l'un des rares Monuments de par le Monde à connaître chaque soir une cérémonie avec le Ravivage de la Flamme, ce Monument, avec cet emballage, devient le support d'un coup de publicité à but commercial, donc mercantile. Le Monde combattant est naturellement et profondément hostile à cet emballage, car c'est mêler ce qui est profondément moral, le sacrifice pour la Patrie, à ce qui par nature est profondément immoral, le "business".

Madame la Ministre, encore merci d'être parmi nous, l'UFAC est à votre écoute.

- Séance Plénière -

- Les Commissions -

En raison des consignes sanitaires, les Commissions n'ont pas pu se réunir au cours de ces derniers mois. Cependant, deux textes ont été présentés. Le premier lié à la **Reconnaissance et Défense des Droits** (la résolution est insérée page 5 de ce bulletin), exposé par son Président, **André Cognard**, le second lié à la **Situation Internationale** sous la signature de **Serge Wourgaft** et lu par **Yves Doury**, Secrétaire Général (cette résolution a été reprise, dans le bulletin UFAC Informations n°147 du mois d'octobre 2021 en page 10).

- Séance de clôture -

Dominique Lépine souhaite la bienvenue à **Véronique Peaucelle-Delelis** (Directrice générale de l'ONACVG) dont l'allocation est reprise dans les pages 6 à 8 de ce bulletin.

Assemblée Générale 2021 de l'UFAC

Résolution de la Commission Reconnaissance et Défense des Droits

Adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) du 14 septembre 2021, souhaite que le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022, tienne compte de la disparition progressive des Anciens combattants et Victimes de guerre. Avec une mortalité moyenne de 7 % par an, le seul maintien du budget au chiffreage précédent, permettrait aujourd'hui de reconnaître la plupart de nos demandes non satisfaites pour le moment

Point PMI – Priorité de l'UFAC

Sans plus tarder, nous devons reprendre les dossiers prioritaires dans le domaine de la Défense et Reconnaissance des droits, notamment la revalorisation du point de pension militaire d'invalidité qui devrait être automatiquement indexé sur l'inflation. Du 01.01.2005 au 01.01.2021, le retard constaté est de 7,61 %. Comme l'UFAC le souhaitait s'est tenue une commission tripartite au cours de ce premier trimestre ; cette commission n'a pas répondu à notre attente. Les mesures proposées sont inacceptables en l'état (la période retenue dans le rapport officiel serait de 2017 à 2021 c'est-à-dire la période du quinquennat), le gouvernement actuel ne voulant pas assumer le retard constaté depuis 2005.

C'est pourquoi, sans plus attendre, nous devons saisir la représentation nationale, députés et sénateurs, avant la présentation du PLF 2022 (projet de Loi de Finances), qui sera présenté prochainement. Nous devons également préparer un recueil de nos demandes en direction des candidats(es) à l'élection présidentielle d'avril 2022.

Attribution des bénéfices de Campagne

Dans le cadre de l'égalité des droits, nous demandons l'extension du bénéfice de la Campagne double aux fonctionnaires et assimilés (loi du 14 avril 1924) en fonction du temps de présence au titre de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc. La Campagne double n'a jamais été liée par le passé, ni à des conditions de carte du combattant, ni à des questions de situation opérationnelles. Elle doit être attribuée en fonction du stationnement des unités sur les territoires concernés pendant la durée du séjour en Algérie, Tunisie et Maroc.

Nous demandons la stricte égalité des droits, comme cela a été le cas pour les anciens combattants 1914/1918 et ceux de 1939/1945, Indochine et Opex.

Attribution de la demi-part fiscale aux veuves

Une demande récurrente concerne les veuves d'anciens combattants : il est anormal que les veuves d'anciens combattants dont l'époux en possession de la carte du combattant décédé avant l'âge de 65 ans, qui n'avait donc pas bénéficié de la retraite du combattant, soient exclues du bénéfice de la demi-part fiscale. **Nous considérons qu'elles sont frappées d'une double peine (avoir perdu leur mari trop tôt et ne pouvant pas bénéficier de cet avantage fiscal).**

Orphelins de guerre et Pupilles de la Nation

N'ayant constaté aucune évolution pour cette catégorie de victimes de guerre, il est demandé :

- que le principe d'égalité de traitement pour tous les Orphelins de guerre Fils et Filles de "Morts pour la France" soit clairement établi.
- que le cas des orphelins victimes de la barbarie nazie de patriotes résistants à l'occupation, peu nombreux aujourd'hui, soit traité dans le cadre du décret 2004-751 du 27/07/2004, toujours en vigueur.
- que compte tenu de l'âge avancé de la grande majorité des Orphelins de guerre et pupilles de la Nation, leur soit attribué l'équivalent de la retraite du combattant ainsi qu'une demi-part fiscale.

Indemnisation des Victimes des essais nucléaires

L'UFAC demande l'indemnisation pour les victimes des essais nucléaires français, en prenant en considération la modification de la loi du 05/01/2010 en sa version consolidée au 20/09/2017. Celle-ci est difficilement applicable car une infime quantité de dossiers d'indemnisation ont été retenus.

Le Forfait Patient Urgence

L'UFAC demande la suppression du "forfait-patient-urgence" lors d'un passage aux urgences d'un patient bénéficiaire d'une pension militaire d'invalidité ou en affection de longue durée.

Assemblée Générale 2021 de l'UFAC

Allocution de Madame la Directrice de l'ONACVG

Monsieur le président,
Chers amis,

c'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve à l'occasion de votre Assemblée générale. L'UFAC partage toutes les missions de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : Reconnaissance et Réparation, Solidarité, Mémoire. Je suis donc particulièrement heureuse de clôturer vos travaux par cette intervention où je vais vous faire un rapide état des lieux de l'ONACVG après ces mois de pandémie, de doute et aussi d'espoir pour l'Office que je dirige depuis août 2019.

Dans son adresse (10 août 2021) aux présidents d'Associations, le Général BURKHARD (*nouveau Chef d'Etat-Major des Armées*) évoque le lien essentiel entre vous, les Associations patriotiques et la Communauté militaire dans son ensemble. Il rappelle que vous êtes les ambassadeurs des Armées auprès de la société civile et que par votre engagement permanent, vous contribuez à entretenir et développer le lien entre les Armées et la Nation.

Au carrefour, entre les Pouvoirs publics, les Armées, le Monde combattant et les Associations patriotiques, l'ONACVG demeure un relais essentiel... Depuis le début de l'année 2020, nous vivons une période particulière pour nous tous.

En effet, elle aura été marquée par la pandémie et s'est traduite notamment par des périodes de confinements qui auront ralenti l'activité dans de nombreux domaines pendant plusieurs mois. Nous vivons actuellement encore une période incertaine en raison de l'apparition de variants. Toutefois, malgré la COVID 19 qui a bousculé nos habitudes, perturbé nos vies et parfois frappé des proches, l'Office a démontré sa capacité à garantir le service rendu aux ressortissants en période de crise. L'Etablissement a su maintenir l'ensemble de ses services dans le respect des règles sanitaires, tout en conservant les délais de traitement habituels.



Dès le premier confinement, un recours massif au télétravail a permis de limiter les conséquences de la crise sur le fonctionnement et les missions de l'Etablissement. Priorité a été donnée aux ressortissants les plus fragiles afin qu'un accompagnement individualisé soit maintenu durant cette période

d'isolement forcé. A aucun moment le contact n'a été rompu entre nos services de proximité et nos ressortissants isolés. Au final, en 2020 et en dépit de la pandémie, l'intégralité des crédits de solidarité, soit près de 26 M€, a été attribuée aux ressortissants les plus fragiles... Par ailleurs, plus de 15.000 cartes du Combattant ont été attribuées et l'Office a délivré 11 mentions "Mort pour la France" et 15 mentions "Mort pour le service de la Nation" ; les chiffres pour 2021 seront équivalents. Les seules missions durablement affectées ont été les missions mémorielles car les actions furent souvent annulées ou reportées... Quant aux cérémonies commémoratives, elles n'ont pu se tenir qu'en format restreint...pour vous protéger et protéger l'ensemble de nos ressortissants, mais le lien avec le tissu associatif a été entretenu par notre réseau départemental. Heureusement, les concours scolaires ont été maintenus. Des projets numériques ont été mis en œuvre pour maintenir la transmission de la mémoire aux jeunes générations.

L'approbation, le 2 juillet 2020, après plusieurs mois de négociations, du nouveau Contrat d'objectifs et de Performance (COP) a redonné une véritable dynamique à notre Etablissement... Conclu pour une durée de 6 ans sur la période 2020 à 2025, il conforte l'ONACVG dans un rôle situé au confluent de la Société civile et du Monde combattant ; il détermine les objectifs pluriannuels, les actions et les moyens de l'Etablissement selon 5 axes stratégiques ; il permet surtout à l'Etablissement d'avoir les moyens de ses ambitions.

L'ONACVG en quelques chiffres : 4.163 victimes directes d'attentats et membres des familles prises en charge par l'Office ; près de 1.000 enfants de moins de 21 ans, pupilles de la Nation accompagnés au quotidien (*études, formation, vie courante*) ; 243.800 cartes du Combattant délivrées aux combattants des OPEX et environ 38.000 pour l'Algérie entre 62 et 64 ; presque 800.000 combattants bénéficiant de la Retraite du combattant dont 653.000 pour l'Algérie-Tunisie-Maroc (601.000 en 12/2022), 32.000 pour 39/45 et l'Indochine (23.000 en 12/2022), 68.000 pour les OPEX (75.000 en 12/2022)

Axe 1 : Assurer le meilleur service aux ressortissants

Cet objectif est essentiel pour l'Etablissement qui doit pouvoir rendre un service plus rapide, équitable et simple, ainsi que toucher davantage de ressortissants, notamment ceux des nouvelles générations du Feu. Les outils numériques d'accès aux droits et de suivi de l'activité dans chaque service seront développés dans ce but. La mise en œuvre des nouveaux engagements de la Charte Marianne est également effectuée depuis 2020 dans les services de proximité de l'Office, afin que le service aux ressortissants soit toujours au cœur des préoccupations des agents.

J'ai signé, le 27 avril 2020, une convention de partenariat entre le SCA et l'ONACVG dans le but de proposer une offre diversifiée de services au profit des militaires

ressortissants de l'ONACVG et de leurs familles. Les directeurs et directrices de services départementaux tiennent désormais des permanences en sous-préfectures, les maisons France Service, les régiments au retour d'OPEX.

Axe 2 : Ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires

L'ONACVG continuera à entretenir un réseau territorial implanté dans chaque département qui permet de décliner localement la politique de Mémoire du ministère des Armées et de l'État, en coopération étroite avec les associations du Monde combattant et les Armées. Les lieux de Mémoire tiennent une place primordiale dans la transmission. La mission d'entretien, de rénovation et valorisation des sépultures de guerre et des Hauts-lieux de la Mémoire nationale, patrimoine de l'État, continuera de faire l'objet d'une attention particulière de l'Office.

Au-delà des outils traditionnels de transmission (*concours scolaires, expositions...*), l'Office participe au Service National Universel (SNU), décliné là-aussi localement, en s'appuyant sur le réseau, permettra de sensibiliser les jeunes aux sacrifices des anciens et nouveaux combattants et aux valeurs républicaines.

Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée

L'Office doit participer activement à l'effort du ministère des Armées pour maintenir l'attractivité du métier des Armes. Pour cela, il fera bénéficier de leurs droits davantage de personnels militaires et de manière plus réactive, en mettant en œuvre une stratégie numérique ambitieuse et en s'appuyant sur les implantations locales des Armées. Il proposera aux militaires blessés dans le cadre des Opérations extérieures (OPEX) des actions en matière de réinsertion professionnelle comme de suivi social, en lien avec les partenaires sociaux et médicaux du ministère des Armées. Enfin, il donnera l'assurance au militaire, qu'en toutes circonstances, l'État sera aux côtés de ses proches.

L'ONACVG poursuit ses efforts pour une meilleure prise en charge des nouveaux combattants. Cette préoccupation se traduit à travers deux des quatre axes du nouveau COP. Les combattants OPEX représentent aujourd'hui près d'un quart des combattants et un huitième des ressortissants de l'Office.

Outre l'aide à la reconversion, l'Établissement propose un accompagnement complémentaire en amont (*bilan de compétences, d'orientation*) et en aval (*proposition d'emploi*) permettant aux ressortissants qui n'ont pas pu bénéficier du soutien de l'Agence de reconversion de la défense (ARD) d'aller jusqu'au bout de la démarche d'accès à l'emploi. La reconversion professionnelle constitue en effet un défi important pour le ministère auprès des anciens militaires des nouvelles générations du Feu et en particulier pour les blessés.

Outre l'offre du dispositif de reconversion, l'Office propose enfin aux ressortissants des aides pouvant contribuer à couvrir les dépenses liées à l'état de santé et au handicap : subventions pour frais médicaux, pour l'adaptabilité du logement, pour l'aménagement du véhicule.

Depuis la mise en œuvre de conventions avec les trois Armées et avec la Gendarmerie, un point important

concerne l'accompagnement dans la durée des militaires blessés au cours d'Opérations extérieures ; les blessés qui quittent l'institution sont signalés et accompagnés au plus près de leur lieu de résidence par les services de proximité de l'Office. Les cellules d'aide aux blessés transmettent à l'Office le passeport du blessé, ce qui permet au directeur du service départemental de connaître toutes les actions déjà réalisées, ainsi que celles à poursuivre. Par ailleurs, les services de proximité de l'ONAC-VG accompagnent également de nombreux blessés ressortissants de l'Office qui bénéficient ainsi d'un soutien administratif et social.

Une convention signée avec le Service de santé des armées (SSA) permet aux services départementaux de réorienter vers les centres médicaux des Armées, des soldats ayant quitté l'institution et qui seraient atteints de troubles physiques ou psychologiques apparus après leur départ et susceptibles d'être imputables au service. Dans le cadre du projet ATHOS, l'Office est d'emblée partenaire des Armées, ce qui permet aux blessés psychiques radiés des contrôles de bénéficier d'un accueil dans ces maisons.

Enfin, l'ONACVG accompagne également les ayants-droit des soldats tués ou blessés en OPEX. Les veuves des soldats "Morts pour la France" ainsi que les parents de ces soldats sont également ressortissants de l'Office et peuvent à ce titre être accompagnés sur le plan administratif et social.

Les nouvelles conventions de partenariat entre l'Office et les Forces Armées développent les modalités d'accompagnement des familles endeuillées. Comme pour leurs aînés des conflits antérieurs, la mention "Mort pour la France" est portée en marge de l'acte de décès du militaire concerné et son nom est inscrit sur le monument aux Morts communal du lieu de naissance ou du dernier domicile connu. Il est également porté sur le mémorial des soldats "Morts pour la France" en Opérations extérieures, dit "Monument OPEX".

Ainsi, dans le cadre de l'inscription des mémoires d'OPEX dans la liste des priorités mémorielles pour la période 2020-2022 définies par la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées en charge de la Mémoire et des Anciens combattants, l'ONACVG propose 3 approches thématiques : incarner les Opérations extérieures par des parcours d'engagements, développer la compréhension des enjeux de la mention "Mort pour la France", améliorer la connaissance des institutions républicaines et internationales.

L'Office a lancé une campagne nationale de récolte de témoignage, pour dessiner une fresque mémorielle territoriale représentative de la pluralité des parcours d'Opérations extérieures. Une exposition sur les OPEX sera disponible dans tous les services départementaux dès cet automne. Je vous invite à faire connaître cette nouvelle exposition, à l'emprunter et à la montrer dans tous les lieux qui vous paraîtront pertinents et importants pour la meilleure transmission de la mémoire des OPEX.

Axe 4 : Porter une nouvelle ambition pour le Bleu et de France

L'ONAC-VG dispose en son sein d'un outil exceptionnel de promotion de ses valeurs de solidarité et de mémoire : le "Bleuet de France". À partir d'une étude approfondie tant commerciale que juridique, un plan

d'action sera mis en œuvre pour développer le Bleuet. Il s'articulera autour de trois projets : *moderniser, diversifier et rationaliser les méthodes de collecte ; sanctuariser et amplifier les partenariats et mieux communiquer sur les actions concrètes menées au bénéfice des ressortissants ; clarifier le rôle des associations et faire évoluer le statut du Bleuet.*

Axe 5 : Poursuivre la modernisation de l'Office

Le réseau départemental est maintenu pour la durée du COP mais l'Office, grâce à la dématérialisation des procédures, la réorganisation des missions et des soutiens en Administration centrale prenant en compte la diminution du nombre de ressortissants, conduira une évolution à la baisse de ses effectifs. L'ensemble du fonctionnement de l'Etablissement sera optimisé, s'appuyant en cela sur un "schéma directeur informatique" ambitieux. La mise en œuvre du contrôle interne sera renforcée, la chaîne de dépense optimisée et la modernisation des procédures en matière de ressources humaines sera également poursuivie.

Pour clore mon intervention, je voudrais évoquer les transformations futures de l'œuvre du "Bleuet de France" (ONBF). Comme vous le savez, l'ONBF est un outil exceptionnel de promotion des valeurs de Solidarité et de Mémoire, chères à l'Office. Depuis mon arrivée à la Direction de l'Etablissement public, je l'ai toujours qualifié de "supplément d'âme" que les Françaises et les Français apportaient directement à nos ressortissants. Mais je me suis aussi vite aperçue que le Bleuet de France était un "OJNI", ce que je qualifie comme "Objet juridique non identifié".

En effet, le Bleuet de France, rattaché à l'Office depuis 1991, n'est ni une association, ni une fondation, mais est une activité intégrée à l'ONACVG. C'est pourquoi l'axe 4 du COP qui lui est consacré, s'articule autour de trois points : la modernisation des collectes, la communication des actions menées au bénéfice des ressortissants, l'évolution de son statut.

Un mot, donc, sur la boutique en ligne du "Bleuet de France" et les produits dérivés, car c'est un point d'évolution majeure. Comme vous le savez, pour développer nos recettes, nous nous appuyons sur la marque "Bleuet de France" dont nous sommes propriétaire et qui est déposée à l'INPI. Cette marque nous permet de protéger et de développer depuis de nombreuses années les produits dérivés du Bleuet de France. La production et la commercialisation étaient gérées par l'Office jusqu'en octobre 2020. J'ai considéré que ce n'était pas le rôle d'un EPA. La vente, le commerce, c'est un métier qui n'est pas celui de l'Office.

A l'instar de nombreuses institutions, telles que l'Elysée ou la Patrouille de France, nous avons fait appel à un agent de licence par le biais d'une concession de Service public. C'est désormais l'agence Arboresens qui gère l'exploitation de la marque du "Bleuet de France". Ainsi, sa boutique en ligne propose depuis octobre 2020, les produits dérivés de l'Œuvre nationale. Si l'objectif consiste à accroître sa notoriété et à en tirer des ressources financières pour "aider ceux qui restent", la stratégie vise aussi à favoriser la production française et le rayonnement d'entreprises locales. Ce nouveau dispositif permet de réduire les coûts de fonctionnement de l'Œuvre, de développer sa notoriété en facilitant sa diffusion et de concourir au soutien des entreprises

françaises partout sur nos territoires. Cette nouvelle politique de commercialisation, confiée à des experts du domaine, va, aussi, nous permettre de nous concentrer davantage sur son ADN, sur nos missions de collecte et de soutien aux projets solidaires et mémoriels.

Je voudrais partager avec vous un autre sujet d'évolution à venir pour le "Bleuet de France". L'année 2021 marque les trente ans de son intégration à l'ONACVG. Plus de cent ans après, le "Bleuet de France" continue à incarner ces valeurs de respect, de paix et de tolérance chères à l'ensemble de la communauté combattante. L'Œuvre vient aussi désormais en aide aux victimes d'acte de terrorisme et soutient les combattants des OPEX. Avec près d'un million d'euros récoltés chaque année grâce à la générosité publique, l'Œuvre vient compléter la subvention de charge pour service qui finance certaines actions de Solidarité et de Mémoire pilotées par l'Office. Ce succès est à mettre au crédit des agents de l'Office et aux milliers de bénévoles et associations mobilisées partout sur nos territoires bien évidemment, dont je veux encore saluer l'action. Néanmoins, en tant que Présidente du "Bleuet de France", je constate chaque jour les difficultés d'administration et de gestion d'une œuvre caritative sans statut. Cette singularité ne peut perdurer et ne saurait résister indéfiniment aux impératifs de transparence de notre société.

Depuis longtemps, j'ai la conviction que le Bleuet de France gagnera en notoriété, en agilité et en pertinence en se structurant autour d'une organisation lisible, reconnue et distincte de l'Etablissement public. Aujourd'hui, de nouvelles solutions juridiques existent et nous permettent de bâtir ces nouvelles perspectives. Après avoir présenté le projet aux membres du Collège du Bleuet de France et à la ministre, la prochaine étape doit aboutir à la constitution d'un fonds de dotation du Bleuet de France. Plus que jamais, le Bleuet de France aura besoin des associations et du Monde associatif combattant pour faire perdurer les collectes sur la voie publique. Plus que jamais le Bleuet de France a besoin de vous pour faire rayonner partout dans les territoires l'image et les missions du Bleuet.

Je voudrais, enfin, adresser mes remerciements à tous ceux d'entre vous, ils sont nombreux, qui siègent dans les Conseils départementaux de l'ONAC et donnent de leur temps, de leurs compétences, de leur cœur, pour participer à ces Conseils, aux nobles missions de Solidarité et de Mémoire de l'Office. Je sais que vous êtes nombreux, car lors de mes déplacements dans les services départementaux, lorsque je rencontre quelques membres de ces Conseils - ces derniers temps, en raison des restrictions sanitaires, je ne pouvais rencontrer que quelques-uns des membres - il y a toujours des représentants des associations membres de l'UFAC !

Je voudrais aussi adresser mes remerciements aux porte-drapeaux, que je salue aussi, à Paris comme en Province, lors des cérémonies commémoratives. Un immense merci à tous. Je remercie à nouveau votre président pour son invitation et pour la mobilisation exceptionnelle des associations membres de l'UFAC dans toutes les activités si utiles à la France.

Je vous remercie toutes et tous pour votre attention.

Hommage à Robert CRÉANGE

Robert CRÉANGE nous a quittés

Notre ami et camarade, Robert CRÉANGE, Vice-président délégué de l'UFAC, vient de nous quitter, le 19 décembre dernier, à l'âge de 90 ans.

Né le 18 avril 1931 à Paris, Robert passa son enfance à Boulogne-Billancourt dont il devint, adulte, un élu, conseiller municipal de 1983 à 1995 en charge de la "Jeunesse et du Logement".

En 1942, à 11 ans, enfant d'une famille israélite, il échappe à la Déportation avec sa sœur Françoise, 19 ans, alors qu'avec leurs parents, ils tentent de passer en zone sud. Ceux-ci sont arrêtés et déportés à Auschwitz-Birkenau, tandis que Robert et Françoise réussissent à se sauver et sont pris en charge par leur tante.

Nommé Instituteur en 1953 dans le Loir-et-Cher, sympathisant socialiste, il adhère au P.C.F. (*Parti communiste Français*), se syndique à la FEN-CGT (*Fédération de l'Education Nationale-Confédération Nationale du Travail*) et au SNI (*Syndicat National des Instituteurs*).

En 1960, il entre au Comité d'Entreprise de l'usine Renault et prend en charge ses activités sociales.

Marqué par les années d'Occupation, il s'investit au sein de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes (*FNDIRP*) dont il deviendra le Secrétaire Général et, de même, au Comité National du Souvenir des Fusillés du Mont Valérien et au Comité du Souvenir des 35 Martyrs de la Cascade du Bois de Boulogne.

Représentant la FNDIRP à l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC), il en est élu l'un des Vice-présidents où il fait preuve d'un souci constant des nécessités de la diffusion de la Mémoire historique de la Guerre 1939-1945.

Nous, les membres du Bureau National de l'UFAC, lui rendons hommage et lui exprimons notre amitié profonde et fraternelle.

Paul MARKIDES
Vice-président de l'UFAC

oOo

En la salle Landowski de la mairie de Boulogne-Billancourt, l'hommage rendu à Robert CRÉANGE le jeudi 23 décembre, a été particulièrement émouvant. Le rappel de ses différents engagements au cours de sa vie ont permis de confirmer sa forte personnalité, faisant référence à son parcours tragique et dense.

Pour l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre, dont Robert était le Vice-président délégué, nous nous souviendrons de ce qu'il représentait pour chacun d'entre nous.

Robert était notre sage. Toute sa vie il aura œuvré pour la Paix : la paix pour les hommes entre eux, la paix entre les Nations.

Au sein de notre Confédération, qui fédère de nombreuses Associations aux Mémoires différentes, il était notre Mémoire. Celle des combattants de la Seconde Guerre mondiale, mais surtout la Mémoire de la Déportation, la Mémoire de la Shoah. Il voulait faire savoir, à tous, ce qu'avait été cette page tragique de l'Humanité, tragique pour ceux qui l'avaient subie, mais aussi tragique pour ceux qui l'avaient fait subir.

Robert était notre témoin. Il rencontrait notre jeunesse et témoignait de ce qu'il avait connu, subi, enduré. Témoigner, toujours témoigner était l'une des raisons de son dévouement permanent.

S'appuyant sur des convictions profondes, Robert était un grand humaniste que nous regrettons tous aujourd'hui. Alors même qu'il se savait gravement malade, il continuait à s'inquiéter de l'avenir de notre Association, certes, mais surtout de notre Jeunesse, de notre Pays, de la Paix

Il restera pour nous l'exemple qu'il n'a jamais cessé d'être.

Nous disons adieu à un ami, à un serviteur du Monde combattant, à un homme d'exception, tant son engagement était fort et permanent. Il laisse dans nos rangs un vide immense et dans nos cœurs un précieux souvenir.

Dominique LÉPINE
Président de l'UFAC



Infos en bref...

Nécrologie

• C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de **Raymond GAMEL**, président d'honneur de l'Union départementale des anciens combattants de l'Essonne (91), survenu le 21 novembre dernier.

Distinctions

Par le Journal Officiel du 25 novembre 2021, nous avons appris la nomination dans l'Ordre National du Mérite de :

- **Alain CUINET**, au grade d'Officier, Administrateur à l'UFAC et Président de l'AMGYO
- **François CRESEVEUR**, au grade de Chevalier, Président de l'UDACVG/56
- **François LEPETIT**, au grade de Chevalier, Président de l'UDACVG/16

Nous leur adressons nos vives et sincères félicitations.

Dans les Associations Nationales

• Nous avons appris la dissolution, depuis le 31 décembre 2021, de la **Fédération Nationale des Blessés du Poumon Combattants (FNBPC)**

Dans les Unions Départementales

- **Jean-Paul BENJAMIN**, Président de l'UDACVG/24
- **Françoise JACOB-PONT**, Présidente de l'UDACVG/34
- **Gabriel PICHON**, Président de l'UDACVG/47
- **Gilbert TOURNIER**, Président de l'UDACVG/71
- **Lucien LAGRANGE**, Président de l'UDACVG/91

Ministère des Armées

• Le 7 octobre, **Geneviève Darrieussecq** a présidé à l'Hôtel de Brienne, la 7^{ème} édition du concours "Bulles de Mémoire" organisé par l'ONACVG dont le thème était "*Femmes d'engagement, engagements de femmes*"

• Le 7 octobre, **Geneviève Darrieussecq**, accompagnée de **Marlène Schiappa** (*Ministre déléguée chargée de la Citoyenneté*), de **Sarah El Haïry** (*Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement*) et de **Thibaut Guilluy** (*Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises*) ont annoncé le lancement de la catégorie "engagement" sur le site "1 jeune 1 solution" lancé à l'été 2020.

• Le 21 octobre, **Geneviève Darrieussecq** s'est rendu à l'hôpital d'instruction (HIA) des armées Desgenettes à Lyon afin de rencontrer son personnel :

➤ L'HIA sera transformé afin de répondre de manière plus adaptée aux besoins locaux du territoire de santé.

➤ Une nouvelle organisation permettra d'adapter les moyens humains tout en assurant une prise en

charge sécurisée et efficiente pour les militaires.

➤ Recentré sur les besoins militaires, la transformation de l'HIA permettra au service de santé des armées de mieux remplir ses missions au niveau national.

➤ Cette transformation n'aura pas d'impact sur l'offre de soins locale, très complète pour la patientèle civile.

➤ Les personnels bénéficieront d'un accompagnement individualisé, dans la durée et avec des moyens financiers adéquats.

➤ La formation en santé des armées sera renforcée

• le 25 octobre, **Geneviève Darrieussecq** s'est rendu au Havre, pour commémorer, en présence de **Gavin McIlvenna**, président de la *Society of Honor Guard*. le centenaire du départ du soldat inconnu américain de la Première guerre mondiale.

➤ Il y a cent ans, le 24 octobre 1921, un soldat américain mort durant la Grande Guerre a été choisi à Châlons pour devenir le soldat inconnu, symbole de tous ses frères d'arme tombés pour la France lors de la Première Guerre mondiale. Le lendemain, sa dépouille quittait le port du Havre pour rejoindre le cimetière militaire d'Arlington à bord de l'USS Olympia.

• le 28 octobre, **Geneviève Darrieussecq**, a inauguré la "Maison des fondations". Depuis 2002, l'Etat a mis, à titre gracieux, un hôtel particulier à destination de la Fondation de la résistance (FR) et de la Fondation pour la mémoire de la déportation (FMD).

Le ministère des Armées a décidé d'y héberger dans les mêmes conditions la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie (FM-GACMT). Cette opération illustre l'engagement ancien et constant du ministère auprès de ces fondations.

• Le 29 octobre, **Geneviève Darrieussecq** s'est rendu à Beylema (Dordogne) pour participer à la cérémonie commémorative du premier parachutage britannique d'hommes et de matériel à destination de la Résistance, il y a près de 80 ans.

• Le 4 novembre, **Florence Parly**, ministre des Armées et **Geneviève Darrieussecq** ont remis les prix aux lauréats de la première édition des "Galons de la BD". Le Premier prix a été attribué à l'ouvrage "La Bombe" (*paru aux éditions Glénat*), retraçant l'histoire de la bombe nucléaire.

• le 12 novembre, **Geneviève Darrieussecq**, a présidé à Clairac (47), l'hommage rendu aux cinq Compagnons de la Libération du Lot-et-Garonne.

• le 15 Novembre, **Geneviève Darrieussecq** s'est rendue dans le camp d'internement de Gurs (*Pyrénées-Atlantiques*).

➤ Assez peu connu du grand public, ce camp d'internement a été utilisé avant, durant et après la Seconde Guerre mondiale. Quatre groupes principaux d'internés s'y sont succédés

✓ Les républicains espagnols et volontaires des Brigades internationales

✓ Les "indésirables", principalement des femmes réfugiées en France et originaires d'Allemagne et de pays appartenant au Reich

✓ Dès fin octobre 1940 : des juifs étrangers déportés et assassinés parce que juifs à Auschwitz

✓ Du 25 août 1944 au 31 décembre 1945 : ceux que l'on appelait les "collabos", plusieurs antifranquistes espagnols et des prisonniers de guerre allemands.

L'importance de cette visite tient à la consolidation d'une mémoire essentielle autour de cette période charnière de l'Histoire de France.

• Le 2 décembre, **Geneviève Darrieussecq** a présidé à l'Hôtel National des Invalides, les Honneurs funèbres militaires rendus au **Général Guadin** dont le nom figure sur l'Arc de Triomphe et qui fut l'un des officiers français les plus distingués du début du XIXe siècle. Il décédera au combat lors de la campagne de Russie en 1812, à l'âge de 44 ans (*dont 20 années de campagne au service de la France*).

Son corps, a été retrouvé dans un cimetière en Russie en juillet 2019 puis a été rapatrié en France en juillet 2021.

Il a été inhumé à l'Hôtel National des Invalides, symbole de la Mémoire militaire Nationale et de sa continuité à travers les siècles.

ONACVG

• Le 30 septembre, **Geneviève Darrieussecq** s'est rendu à Caen, au département "Reconnaissance et Réparation" de l'Office National des Anciens combattants et Victimes de guerre (ONAC-VG) afin d'inaugurer le dispositif "0801 907 901 L'ONACVG à votre écoute". Premier numéro unique et gratuit destiné à tous les ressortissants de l'Office, il a vocation à faciliter leurs démarches en étant complémentaire de l'accueil physique dans chaque

département et des démarches en ligne.

Campagne du Bleuet de France

Durant la semaine d'appel aux dons, qui s'est déroulée du 8 au 13 novembre, les Armées et Services du ministère ont participé pleinement aux nombreuses collectes et initiatives organisées.

La vocation du Bleuet de France reste d'actualité et son champ d'intervention ne se limite plus aux à l'aide aux soldats blessés lors des deux Guerres mondiales, il prend également en compte les blessés en Opération extérieure, les veuves et les pupilles de la Nation et les victimes d'actes de terrorisme (depuis 1991).

Les fonds récoltés servent à financer les deux missions principales du Bleuet de France :

- **Une mission de solidarité** : plusieurs centaines de milliers d'euro sont consacrés aux aides accordées aux pupilles de la Nation, à la solidarité avec les soldats des OPEX, au maintien à domicile des ressortissants les plus âgés, à l'amélioration des conditions de séjours des anciens combattants dans les maisons de retraites labellisées "Bleuet de France"

- **Une mission mémorielle** : Le Bleuet de France soutient des projets valorisant l'Histoire et la Mémoire des conflits contemporains pour promouvoir les valeurs citoyennes françaises. Grâce aux dons, de nombreux projets et manifestations à caractère pédagogique et culturel peuvent être ainsi financés.

Renouvellement des abonnements UFAC Informations

Pensez à renouveler votre abonnement pour **2022** dès les premiers jours du mois de janvier.

Son montant a été reconduit à **5,50 €**, pour quatre numéros servis.

Bulletin trimestriel édité par
l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC)

2, rue Jean-Baptiste Pigalle – 75009 PARIS – Tél 01 48 74 58 83 – Fax 01 49 95 96 70

E-mail : ass.ufac@orange.fr – Site internet : www.ufac.eu

ISSN : 0769-8100 – Commission paritaire n° 0226 A 06578 – Dépôt légal n° 4075 – Janvier 2022 – Crédit photo UFAC

Directeur de la publication : Dominique LÉPINE – Rédacteur en chef : Yves DOURY

Abonnement 2022 (4 nos) : **5,50 €uros** – le numéro : **2,00 €uros** (France)

Impression et routage : Imprimerie de la Centrale – 62302 LENS – Tél 03 21 69 88 44



LISTE DES 31 ASSOCIATIONS ADHÉRENTES À L'UFAC EN 2022

- **AAACVGSOCIÉTÉ GÉNÉRALE** - Association Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Société Générale – 35, rue de Rome - 75008 Paris (01.42.14.28.73)
- **AACRMI** - Association des Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'intérieur – Espace Intérieure – 32, rue Blanche - 75009 Paris (01.47.63.00.03)
- **ACCAP** - Association des Cheminots Combattants Anciens Prisonniers - 7, rue du Château-Landon - 75475 Paris Cedex 10 (05.58.57.27.00)
- **AMGYO** - Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles - 29, rue Guillaume Tell - 75017 Paris (01.42.67.65.80)
- **ANACR** - Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance - 79, rue Saint-Blaise - 75020 Paris (01.44.64.90.08)
- **ANACVGD** - Association Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Douanes de France et d'Outre-Mer - 14, rue Yves Toudic - 75010 Paris (09.70.27.17.16)
- **ANACVGS** - Association Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la SEITA - 9, rue des Camutes - 45000 Orléans (02.38.54.21.04)
- **ANCAC** - Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants, Résistants, Prisonniers et Victimes de Guerre - 9, rue du Château-Landon - 75010 Paris (01.42.05.12.13)
- **ANFFMRFA** - Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leurs Amis – 9, rue Amédée Picard - 94230 Cachan (01.44.54.02.03)
- **ANPAC** - Association Nationale des Prêtres Anciens Combattants - 7, rue des Rosiers - 56150 Saint-Barthélemy (02.97.27.14.60)
- **ANPGIG** – Association Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre - 13, avenue de la Motte-Picquet - 75007 Paris (01.44.11.32.70)
- **AN/PTT/ACVG** - Association Nationale des PTT Anciens Combattants et Victimes de Guerre - 81, rue des Entrepreneurs - 75015 Paris (01.43.92.28.60)
- **APLSMV** - Association pour le Souvenir des Fusillés du "Mont-Valérien" et de l'Île-de-France – 65, rue Louis-Rouquier - 92300 Levallois-Perret (01.42.70.01.17)
- **ARAC** - Association Républicaine des Anciens Combattants - 2, place du Méridien - 94807 Villejuif Cedex (01.42.11.11.11)
- **CARAC** - Mutuelle d'Epargne, de Retraite et de Prévoyance – Carac 159, avenue Achille Peretti – CS 40091 - 92577 Neuilly sur Seine Cedex (09.69.32.50.50)
- **CNAC** - Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre – 20, résidence Fournier - 32300 Mirande - (05.62.66.52.90)
- **FAGF** - Fédération des Amputés de Guerre de France - 74, boulevard Haussmann - 75008 Paris (01.43.87.41.00)
- **FNACA** - Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - 37/39, rue des Gâtines - 75973 Paris Cedex 20 (01.44.62.86.62)
- **FNAPOG** – Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre – 2, allée des Raisins - 11160 Caunes-Minervois (04.68.78.08.06)
- **FNBMI** - Fédération Nationale des Blessés Multiples et Impotents de Guerre - 10, rue de Lancry - 75010 Paris (01.42.08.39.40)
- **FNCAC** - Fédération Nationale des Cheminots Anciens Combattants - 9, rue du Château Landon - 75475 Paris Cedex 10 (01.40.34.16.02)
- **FNCPG/CATM** - Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre / Combattants Algérie, Tunisie, Maroc – 7, rue Léo Delibes - 75016 PARIS (01.53.64.20.00)
- **FNCR** – Fédération Nationale des Combattants Républicains – 4; route des Chevaux – 17620 Echillais (05.46.82.91.35)
- **FNCV** - Fédération Nationale des Combattants Volontaires des Guerres, Résistance, TOE, AFN et Missions Extérieures - 9, rue de Mazagran - B.P. N°33 - 75462 Paris Cedex 10 (01.47.70.01.69)
- **FNDIRP** – Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes - 10, rue Leroux - 75116 Paris (01.44.17.38.38)
- **FNCMVA** - Fédération Nationale des Combattants de Moins de Vingt Ans -BP 30120 - 80001 Amiens Cedex (03.22.78.57.91)
- **FOPAC** - Fédération Ouvrière et Paysanne des Anciens Combattants – Mairie de Monts – 2, rue Maurice Ravel – 37260 MONTS (06.49.93.19.97)
- **FRANCE MUTUALISTE (La)** – Tour Pacific – 11-13 cours Valmy - 92977 Paris La Défense Cedex (01.72.75.76.09)
- **UBFT** - Union des Blessés de la Face et de la Tête "Les Gueules Cassées"- 20, rue d'Aguesseau - 75008 Paris (01.44.51.52.00)
- **UF** – Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants, Victimes de Guerre et des Jeunesses de l'Union Fédérale – 1, rue de Brissac – 75004 Paris (01.44.54.22.70)
- **UIPFGA** - Union des Internés de la Prison Forteresse de Graudenz et Annexes - 8, Chemin Vreloppe - 16800 Soyaux (05 45 95 83 93)